

# Rétributions & contributions AFMPS – ACTIVITÉS DE MINIMISATION DES RISQUES – Demande d’approbation d’activités additionnelles de minimisation des risques pour un médicament à usage humain

## Base légale

Loi portant modification de la Loi du 20 juillet 2006 relative à la création et au fonctionnement de l'AFMPS et portant diverses autres dispositions relatives au financement de l'AFMPS.

## Montants applicables au 1 janvier 2024

Demande initiale (redevance divisée entre les différents titulaires par le nombre de titulaires s'il y en a plusieurs)	<b>7.747,35 €</b>
Demande de modification (redevance divisée entre les différents titulaires par le nombre de titulaires s'il y en a plusieurs)	
– évaluation purement administrative	<b>844,21 €</b>
– autre	<b>2.582,45 €</b>
Médicament dont le produit de référence a déjà un RMA approuvé	<b>2.582,45 €</b>
Lettre d'information	<b>2.582,45 €</b>

## Paiement

Ces montants doivent être versés au numéro de compte 679-0021942-20 de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé, **après la réception de la facture.**

code IBAN : **BE28 6790 0219 4220**

code BIC/Swift : PCHQBEBB